



Agence exécutive Inspection Générale du Travail



Le 17 mars 2021
Sofia
Bulgarie

Structure et activités de l' AE IGT, pouvoirs des inspecteurs du travail

Anna Kaldramova
Expert de haut niveau
Direction « Migration internationale des travailleurs »

Avec le soutien de la DG Emploi, affaires sociales et inclusion de la Commission



Création et développement

1907–1944 : création et établissement

1945–1989 : inspection du travail avec
participation syndicale

1990–2018 : inspection du travail au cours de
la période des changements démocratiques
en Bulgarie



Statut et pouvoirs

Agence exécutive auprès du ministère du travail et des affaires sociales – ordonnateur subdélégué

Contrôle du respect du droit du travail dans tous les secteurs économiques aux fins du respect des obligations de la Bulgarie en vertu de la Convention (n° 81) de l'OIT



Législation

Constitution de la République de Bulgarie

Code du travail

Loi sur la santé et la sécurité au travail (LSST)

Loi sur la migration et la mobilité des
travailleurs (LMMT)

Loi sur la promotion de l'emploi (LPE)

Loi sur la fonction publique (LFP)

Loi sur les personnes handicapées (LPH)



Fonctions

Contrôle général du respect du droit du travail

Contrôle spécifique du respect de la LSST, la LPE, la LMMT, la LFP, la LPH et d'autres dispositions législatives

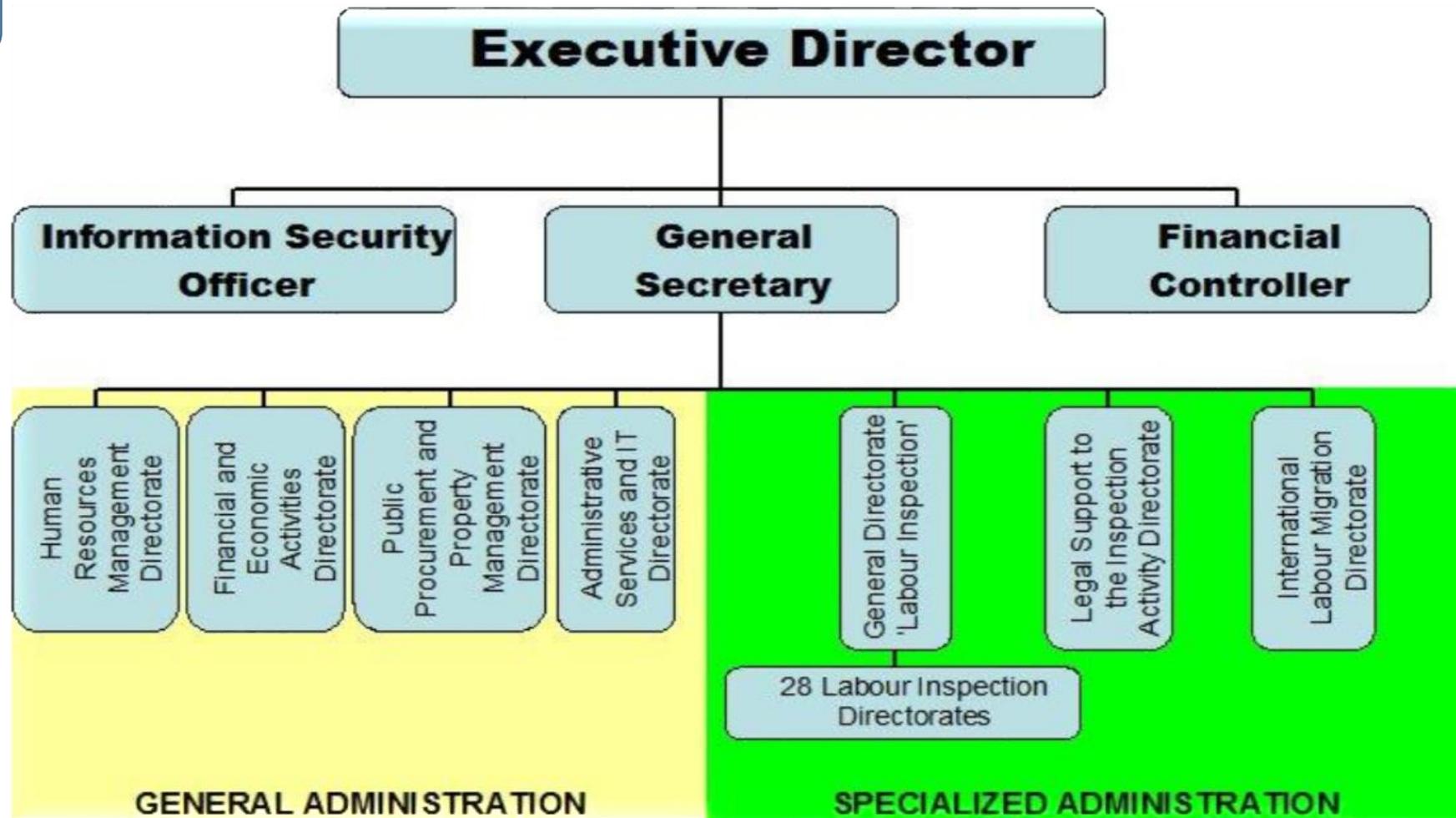
Information et consultation des employeurs et des travailleurs

Signalements au parquet

Bureau de liaison au sens de l'article 4 de la directive 96/71/CE



Organigramme





Pouvoirs des inspecteurs

Actions

Visiter les lieux de travail

Exiger des documents

Remettre des convocations aux employeurs

Recommandations/consultation

Prescriptions

Entamer des procédures administratives

Mettre en œuvre la mesure de suspension

Notifier le parquet



Pouvoirs des inspecteurs

Actions spécifiques

Déclarer l'existence d'une relation de travail

Ouvrir une procédure d'insolvabilité



Exercer des activités
internationales

Exercer un contrôle
efficace du respect de
la réglementation dans
les domaines du travail,
de la fonction
publique, de la mobilité
et de la migration des
travailleurs

**Objectifs
opérationnels
de l'AE IGT en
2021**

Mener des actions
préventives visant le
respect de la
réglementation du
travail

Élever et renforcer
l'image institutionnelle
de l'Inspection du
travail

Renforcer la capacité
administrative de
l'Agence et la capacité
professionnelle des
inspecteurs du travail





Objectif opérationnel :

Exercer un contrôle efficace du respect de la réglementation dans les domaines du travail, de la fonction publique, de la mobilité et de la migration des travailleurs

10 mesures relatives au contrôle du respect des exigences législatives

3 campagnes nationales visant des contrôles dans les hôtels et les restaurants, les stations d'été et d'hiver du pays, les lieux de travail sains et les inspections d'employeurs ayant commis des infractions systématiques liées au travail au noir



Plan annuel

Priorités

2021

Inspections dans le secteur de la construction

Contrôle spécifique en vue du respect des taux d'emploi des personnes en situation de handicap conformément à la LPH

Sauvegarde des droits des travailleurs détachés dans le cadre d'une prestation de services

Effectuer le contrôle confié dans le cadre de la pandémie COVID-19

Accorder une attention particulière aux entreprises ayant permis la survenance d'accidents du travail en 2020

Régulariser la situation des personnes qui travaillent dans l'agriculture

Effectuer une campagne d'inspection dans le cadre de la campagne 2020–2022 du CHRIT



Résultats

Activité de contrôle

Janvier 2020 – novembre 2020

- Entreprises inspectées : 27 871
- Inspections réalisées : 34 186
- Infractions constatées : 140 960, dont :
 - ✧ infractions liées aux relations de travail : 67 930
 - ✧ infractions liées à la sécurité et à la santé au travail : 72 462
 - ✧ infractions liées à la mobilité des travailleurs : 513
 - ✧ infractions liées au non-respect des prescriptions : 1 292
- Mesures administratives coercitives ordonnées : 135 262
- Constats d'infraction administrative établis : 7 012



Modes
alternatifs
d'amélioration
des résultats

Coopération

Avec les partenaires sociaux : accord avec les syndicats représentatifs au niveau national et partenariat dans le cadre d'un projet international au titre du programme EaSI

Avec les États membres : échanges dans le cadre de la campagne du CHRIT concernant les travailleurs intérimaires et coopération administrative par l'intermédiaire de l'IMI



Merci de votre attention !